



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation se fera en espèce, carte bleue, virement, chèque et/ou ANCV. Le paiement du montant total est demandé pour valider la réservation.

Art.2 : Conditions de participation

Pour toute souscription à une prestation, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Savoir nager (sauf formule « P'tit Mousse »)
- Autorisation parentale, si personne mineure

Art. 3 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques)
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève
- Transformés en avoir valable dans notre structure
- Remboursés en dernier recours

Toute annulation de l'élève intervenant :

- Minimum 72h avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé
- Annulation pour raisons médicales : totalité de l'acompte remboursé, sans limite de temps, sous présentation d'un certificat médical

Sans ces conditions, les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Art. 3.1 : Remboursement

En cas de remboursement, l'Olonna surf club se donne le droit de choisir le mode de remboursement au moment même, selon le montant de la somme (espèce ou virement). En cas de remboursement par virement, l'Olonna surf club s'engage à rembourser le client sous 1 mois maximum sans avoir à donner de raison à cette durée.

Art. 4 : Responsabilité

Les élèves sont pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin du créneau horaire. La responsabilité civile de la structure cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants dans notre structure. Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

Art. 5 : Assurance

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement. Vous avez la possibilité de souscrire à des garanties d'assurance complémentaires (lien ci-dessous).

<https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-surf/adhesions/assurance-complementaire>

Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art. 6 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous donnez votre accord pour utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.